DECEMBRE 2015 n°5

Territoires lettre d'information du SCoTERS

sommaire

> zoom sur ... une stratégie de transition énergétique en construction
> focus ... projet TEPCV du SCOTERS ; le SCOTERS en 2016
> vite dit ... chantier ; mise en oeuvre ; évolutions législatives récentes
> agenda ... rendez-vous à ne pas manquer

zoom sur

Une stratégie de transition énergétique en construction

Depuis 2006, le SCoT de la Région de Strasbourg intègre la question de l'énergie dans son projet de territoire, notamment à travers l'organisation qu'il propose, l'articulation entre urbanisme et desserte en transports en commun, l'objectif de densité dans les nouvelles opérations, la prise en compte du végétal, etc.
Au regard des évolutions liées au changement climatique et sociétal, cette thématique nécessite d'être approfondie sous l'angle de la transition énergétique à travers la construction d'une stratégie globale et territorialisée à l'échelle du SCOTERS.
Par ailleurs, depuis les lois Grenelle, le rôle des SCoT et des PLU est renforcé et les possibilités d'action pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ce changement et l'inscription dans la transition énergique sont élargies.
Aussi, pour répondre à la fois aux nouveaux enjeux, aux choix faits lors du bilan du SCOTERS en 2012 et aux nouvelles dispositions règlementaires (lois ALUR et TECV de 2015) sur le volet énergie, le Syndicat mixte a choisi de construire une stratégie pour inscrire le territoire du SCOTERS dans la transition énergétique, dans le prolongement des travaux sur l'évolution du volet environnemental. Ce travail s'inscrit dans le cadre des travaux engagés par l'ADEUS sur la plateforme d'appui à la transition énergétique, dont le SCOTERS est site pilote. Enfin, en parallèle de cette réflexion stratégique, le Syndicat mixte, en qualité de lauréat à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour une croissance verte » porte des actions pour accompagner les élus sur l'articulation transition énergétique et urbanisme.
Pour piloter cette réflexion, un groupe de travail composé des membres du bureau et des présidents des intercommunalités membres du SCOTERS a été mis en place. Il est présidé par le président du Syndicat mixte. La réflexion s'organise en trois phases : enjeux et diagnostic (2ème semestre 2015), choix du scénario (1er semestre 2016) et déclinaison (2ème semestre 2016). Ces travaux devront aboutir à définir un scénario et à le décliner sur le territoire du SCOTERS. Ils seront partagés avec les intercommunalités et les partenaires lors de rencontres dédiées.
La première réunion du groupe de travail s'est tenue le 23 novembre 2015. Elle avait pour objectif d'apporter des éléments de compréhension sur le champ de l'énergie, des éléments de compréhension du territoire du SCOTERS du point de vue de l'énergie et de s'accorder sur les défis à relever et les enjeux.

Le SCoT, un outil adapté à la transition énergétique
Le SCOTERS dispose de leviers pour inscrire le territoire dans la transition énergétique. Les orientations qui, par exemple, favorisent le renouvellement urbain et la densité près des arrêts de transport en commun structurant vont déjà dans le sens de l'efficience énergétique. Le travail réalisé sur l'anticipation des besoins en foncier des 20 prochaines années y contribue également ainsi que les orientations qui incitent à l'utilisation de procédés nouveaux pour faciliter l'émergence de production d'énergie individuelle. Le caractère prospectif du SCoT permet l'anticipation des besoins en lien avec l'existant ainsi que l'accompagnement des projets longs et complexes.

SCOTERS : quelle consommation d'énergie ?
La consommation d'énergie sur le territoire du SCOTERS a baissé de 11 % depuis 2003. Ce territoire consomme principalement des énergies fossiles (pétrole, gaz, uranium). Cette dépendance aux énergies fossiles varie selon les intercommunalités. Plus de la moitié de la consommation est dépendante au pétrole et l'autre moitié au gaz.
Les consommations actuelles sont héritées des choix de développement du territoire entre 1975 et 1999. En effet, cette période a vu une forte croissance démographique (+17%), une production de logements qui a, notamment, généré une forte consommation foncière et des déplacements importants entre les lieux de vie et les pôles d'emplois.
Sur le territoire du SCOTERS, 50 % du parc de logements a été construit avant 1975 et sont de qualité thermique très moyenne, peu isolés. Le chauffage y représente le poste principal de consommation.
Le niveau de consommation d'énergie finale, hors industrie, est lié à la période des constructions des bâtiments mais également à l'articulation entre les pôles d'emplois et les pôles d'habitat et de services. En effet, les choix faits d'organisation du territoire génèrent plus ou moins de flux.

SCOTERS : quelle production d'énergie ?
La production d'énergie actuelle sur le territoire du SCOTERS permettrait de couvrir environ 24 % de ses consommations à 20 ans.
Depuis 50 ans, le territoire produit de l'énergie renouvelable d'origine hydraulique. Depuis 10 ans, le bois énergie, la géothermie, la biomasse agricole viennent diversifier les sources d'énergie renouvelable permettant de couvrir 1/4 des consommations actuelles. Le potentiel de développement des Energies renouvelables (ENR) est bien présent dans le SCOTERS. Cependant sa mobilisation est complexe tant du point de vue technique, juridique et financier que sous l'angle de l'acceptabilité sociale.

SCOTERS : quels besoins en énergie ?
Les besoins actuels se répartissent en trois principaux secteurs de consommation que sont le résidentiel avec 58 % des consommations liées au chauffage, les transports avec 50 % des consommations liées à la voiture particulière et le tertiaire avec une forte utilisation de l'électricité. Le réchauffement climatique fait apparaitre de nouveaux besoins en rafraîchissement et climatisation pour lutter contre les pics de chaleur.
Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durable du SCoT conditionnent pour partie les besoins futurs en énergie. Les choix de déclinaison de ces orientations contribuent à inscrire le territoire dans la transition énergétique pour répondre aux besoins et s'inscrire dans les objectifs du SRCAE (Schéma régional air climat énergie) qui affichent un objectif de -20 à -30 % pour 2020 et -50% pour 2050 de réduction des consommations d'énergie finale.

Le travail en cours sur la stratégie de transition énergique du SCOTERS va permettre d'apporter des réponses aux besoins futurs en énergie, tant sous l'angle de la sobriété que de la production et d'inscrire le territoire du SCOTERS dans un nouveau modèle énergétique en renforçant le lien entre urbanisme et énergie.

focus

Le projet TEPCV du SCOTERS

Le Syndicat mixte pour le SCOTERS, co-lauréat avec l'Eurométropole de Strasbourg de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a signé avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la convention d'intention lors de l'inauguration de l'installation de production de biométhane à la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau liée au projet Biovalsan le 8 septembre. La convention financière qui vise le programme d'actions portées par le Syndicat mixte et son financement a été signée à l'occasion de la COP21 le 8 décembre dernier.

Le projet TEPCV du Syndicat mixte vise l'articulation de la planification et la transition énergétique. Il s'adresse aux élus et aux techniciens des communes et intercommunalités du SCOTERS et s'articule autour de 3 objectifs: sensibiliser, former et capitaliser. Le programme d'actions porte sur ces trois objectifs et sa mise en œuvre débutera en 2016 :

- Sensibiliser : organisation d'ateliers sur les enjeux de la transition énergétique, les trois axes de la transition énergétique (sobriété, efficacité, énergies renouvelables) et sur le rôle de la planification pour traduire ces enjeux à travers les thématiques suivantes : mobilité, stratégie foncière, environnement/paysage et économie.
- Former : organisation de sessions de formation à l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) en partenariat avec l'ADEME et le lancement d'un appel à projet d'urbanisme pour proposer à des communes et/ou intercommunalités un accompagnement lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme, pour intégrer la question de l'énergie.
- Capitaliser : production d'un outil pédagogique d'appui à la construction d'un projet d'urbanisme ou d'aménagement pour s'inscrire dans la transition énergétique, à destination des élus et des techniciens.

En savoir + sur :
- les territoires à énergie positive ici
- le projet biovalsan ici

Le SCOTERS en 2016

L'année 2015 a notamment été consacrée à la finalisation de l'évolution du volet commercial, à la poursuite des réflexions sur le volet environnemental et au démarrage des travaux sur la stratégie de transition énergétique du SCOTERS. Ces grands chantiers se poursuivront en 2016, avec notamment :

- Suite à l'enquête publique, la modification n°3 du SCOTERS portant sur l'évolution du volet commercial sera soumise à approbation du Comité syndical.
- Les travaux du groupe environnement portant sur l'évolution du volet environnemental du SCOTERS seront partagés en intercommunalité et feront l'objet d'une procédure pour être intégrés au SCoT d'ici fin 2016. Des actions de mise en œuvre seront proposées.
- La poursuite des travaux sur la transition énergétique.
- La poursuivre des actions de mise en œuvre notamment à travers la commission compatibilité, la participation du Syndicat mixte aux réunions de Personnes Publiques Associées, l'accompagnement du Syndicat mixte dans le cadre des procédures d'urbanisme et projets des communes.
- Les rencontres en intercommunalité pour présenter les résultats des indicateurs du dispositif de régulation de la consommation foncière et de l'évolution du volet environnemental du SCOTERS.
- Des rencontres territoriales seront organisées pour partager les travaux sur la stratégie de transition énergétique du territoire.
- La mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre de la démarche « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- Le Syndicat organisera une conférence des maires sur la question des nouvelles organisations territoriales.

Pour ces chantiers, le Syndicat mixte sera, comme les autres années, accompagné par l'ADEUS à travers la convention annuelle dans le cadre du programme de travail partenarial.

En savoir + sur :
- la convention Syndicat mixte/ADEUS ici
- les outils pédagogiques ici
- les rencontres intercommunales ici
- les rencontres territoriales ici

vite dit

CHANTIER

Modification n°3 : en attendant le rapport du commissaire enquêteur

En 2011 le Syndicat mixte a engagé une réflexion sur l'évolution du volet commercial du SCOTERS afin d'anticiper les besoins liés à l'évolution de la population, de prendre en compte l'évolution des comportements d'achats et de s'inscrire dans les nouvelles dispositions règlementaires assignées aux SCoT (Lois Grenelle et Pinel).

L'intégration de ces travaux dans le SCOTERS s'est traduite par une modification n°3 du SCOTERS portant sur l'évolution du volet commercial et a été soumise à enquête publique du 26 octobre au 25 novembre 2015. Le dossier d'enquête publique était consultable dans 149 lieux (siège du Syndicat mixte pour le SCOTERS, communautés de communes membres et communes du territoire) ainsi qu'à partir du site Internet du Syndicat. Le commissaire enquêteur devrait remettre son rapport au Syndicat mixte prochainement. Au vu de ce rapport, le Comité syndical devrait être en mesure d'approuver la 3ème modification du SCOTERS au cours du 1er trimestre 2016.

En savoir + ici

MISE EN OEUVRE

Commission compatibilité : bilan 2015

Sur proposition de la commission compatibilité, le bureau du Syndicat mixte a rendu 52 avis en 2015 dont 4 PLU, 13 modifications, 10 modifications simplifiées, 20 permis d'aménager, 7 permis de construire et 2 documents divers (SCoT et mise en compatibilité).

Au-delà des chiffres, l'année 2015 a vu l'évolution du fonctionnement de la commission compatibilité. En effet, si le rôle premier de cette commission est de préparer les avis du Syndicat mixte sur les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement, les élus ont souhaité développer le volet pédagogique en proposant lors de ces réunions, l'intervention de partenaires extérieurs, experts sur des thématiques en lien avec l'urbanisme (ex. trame verte et bleue, densité, mobilité…) et les réflexions menées par le Syndicat mixte. Les débats qui suivent permettent de valoriser les expériences menées par les communes en lien avec cette thématique contribuant ainsi à atteindre les objectifs du SCOTERS. La première intervention, faite par le CAUE du Bas Rhin, a porté sur le végétal dans l'urbain.
Par ailleurs, le rôle des élus est renforcé. En préambule aux discussions, les maires des communes concernées par les dossiers examinés sont conviés à venir présenter leur projet sur la base du travail d'analyse réalisé par le Syndicat mixte.
Cette commission compatibilité nouvelle version a été lancée à l'occasion de la réunion du 13 novembre dernier.
La prochaine commission compatibilité est fixée au 21 janvier 2016. Le PLUI de l'Eurométropole y sera examiné.

En savoir + sur :
- la compatibilité ici
- la commission du 13 novembre ici
- les avis du Syndicat mixte ici
- le PLUI de l'Eurométropole de Strasbourg ici

La mise en œuvre du SCOTERS par les commmunes

Brumath: modification simplifiée n°1 du PLU

La modification simplifiée n°1 du PLU de Brumath, qui a fait l'objet d'un examen en commission compatibilité du 7 octobre 2015, illustre comment à travers 15 évolutions mineures, la commune répond aux objectifs de réduction de la consommation foncière, de soutien au développement économique et favorise les économies d'énergie. En réduisant de 300 m² à 150 m² la surface minimale des espaces de loisirs collectifs plantés tout en gardant la part minimale des espaces verts à 20%, en modification le nombre minimal de places de stationnement et en restreignant l'interdiction de réaliser de nouveaux accès sur les voies au secteur classé hors agglomération pour permettre l'urbanisation de parcelles encore disponibles dans le tissu urbain la procédure a visé l'optimisation du foncier. En reclassant de 1,19 ha de zone A inconstructible en zone Ae pour développer une activité d'élevage la modification favorise le développement économique. Par ailleurs, pour permettre l'isolation extérieure une dérogation à l'article 6 (épaisseur des murs) est proposée pour favoriser les économies d'énergie.

En savoir + sur :
- la commission du 7 octobre ici
- l'avis du Syndicat mixte ici

Mommenheim : modification n°1 du PLU

La modification n°1 du PLU de Mommenheim, dont l'avis a été rendu par le Bureau du 23 novembre 2015, a ceci d'innovant qu'elle intègre dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) visant deux zones ouvertes à l'urbanisation, des secteurs inconstructibles de part leur caractère naturel. Ce qui apparaît comme une contrainte est utilisé comme support à l'organisation de la zone d'urbanisation répondant ainsi aux orientations du SCOTERS qui visent l'environnement, mais aussi l'habitat et la qualité de vie.

En savoir + sur :
- la commission du 13 novembre ici
- l'avis du Syndicat mixte ici

EVOLUTIONS LÉGISLATIVES RÉCENTES

La loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe – 7 août 2015)

Cette loi introduit deux documents cadres régionaux : le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
Le SRADDET est un document de planification intégrateur des politiques régionales telles que le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) et le SRCAE (Schéma régional climat air énergie). Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le PGRI (Plan de gestion des risques inondation).
Le SRADDET fixe des objectifs de moyens et longs termes sur des thématiques proches de celles des SCoT telles que l'équilibre et l'égalité des territoires, l'implantation des infrastructures d'intérêt régional (routière et numérique), le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat et la gestion économe du foncier, l'intermodalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, et la prévention et la gestion des déchets. Le SRADDET édicte aussi des règles générales pour contribuer à atteindre ces objectifs et comprend une carte synthétique indicative des objectifs.
Les Syndicats mixtes de SCoT sont associés à l'élaboration du SRADDET en tant que Personnes Publiques Associées. Le SCoT prend en compte les objectifs du schéma et doit être compatible avec les règles générales.

La loi de Transition énergétique pour une croissance verte (TEPCV – 17 août 2015)

Cette loi a pour objectif de renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les politiques publiques. Elle fixe les grands objectifs de la transition énergétique et donne un horizon afin de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, de les diviser par 4 en 2050, de porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 et de diviser par 2 la consommation d'énergie finale à horizon 2050.

Concernant les SCoT, la loi inscrit l'inversion du rapport juridique entre le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial, le mot « Air » ayant été ajouté par cette loi) et le SCoT : désormais le PCAET prend en compte le SCoT dans le cadre de la logique du SCoT intégrateur. Elle inscrit également la possibilité pour les SCoT d'élaborer un PCAET avec transfert de compétences des EPCI membres. Pour finir il est désormais possible pour un SCoT d'être à l'initiative de l'élaboration d'un plan des mobilités rurales visant à compléter les schémas régionaux d'inter-modalité. Ce plan peut couvrir tout ou partie du territoire du SCoT

agenda

Commission compatibilité
Jeudi 21 janvier

Bureau
Lundi 25 janvier

Bureau/atelier énergie
Vendredi 5 févier

Rencontres intercommunales
Janvier-Février

Formation AEU
jeudi 12 mai 2015

Crédit photos : Adeus, EMS, Syndicat mixte/SCOTERS